

IL FAUT SAUVER MARINA PETRELLA

DEMANDONS L'APPLICATION IMMEDIATE DE LA CLAUSE HUMANITAIRE

***« L'EXTRADITION POURRA ETRE REFUSEE SI LA REMISE
EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES CONSEQUENCES D'UNE
GRAVITE EXCEPTIONNELLE POUR LA PERSONNE
RECLAMEE, NOTAMMENT EN RAISON DE SON AGE OU DE
SON ETAT DE SANTE. »***

ASSITANCE PUBLIQUE – HOPITAUX DE PARIS
CHU de BICETRE – UCSA de FRESNES
1, allée des Thuyas – 94261 FRESNES Cedex
Standard : 01-49-84-38-00

CERTIFICAT D'HOSPITALISATION
HO D398
EN UMD HENRI-COLIN

Je, soussigné Docteur Catherine FAC, Médecin Généraliste à l'UCSA de Fresnes, réunissant les conditions de compétences prévues aux articles L 3213.1 et L 3212.6 du Code de la Santé Publique, certifie avoir examiné ce jour **Madame PETRELLA Marina, née le 23 août 1954**, et avoir constaté les faits suivants :

Etat dépressif gravissime, douleur morale, idées de mort extrêmement prégnantes, angoisses avec vécu somatique, sensation d'avenir bouché, l'ensemble évoquant une crise suicidaire franche et très inquiétante.

Son état est donc totalement incompatible avec le maintien en détention et nécessite l'hospitalisation d'office en urgence, sous le régime de l'article L3213.1 du code de la santé publique, en exécution de l'article D398 du code de procédure pénale.

Fait à Fresnes, le 11 avril 2008

Docteur C. FAC



CHU BICETRE

UCSA

Tél. 01 49 84 38 27

Fax 01 49 84 38 94

Docteur

N° ADELI



Docteur J.- F. BLOCH-LAINE

**1, RUE DU FAUBOURG SAINT- JACQUES
75014 PARIS**

TEL : 01 43 26 57 52

FAX : 01 43 25 82 43

Attestation

Je soussigné certifie avoir pu rencontrer Madame Marina PETRELLA à deux reprises, les lundi 2 juin et 9 juin, à la Maison d'Arrêt de Fresnes. Madame PETRELLA avait quitté l'hôpital Paul GUIRAUD de Villejuif quelques jours auparavant .

J'ai pu constater le 2 juin une dégradation de son état physique et psychique par rapport à ma précédente visite effectuée lors de son hospitalisation. Sept jours plus tard, lundi 9 juin, j'ai noté une nouvelle dégradation, inquiétante, de l'état de santé de Madame PETRELLA. Ne s'alimentant plus, elle perd deux kilos de poids par semaine. Ne communiquant presque plus, elle s'enferme dans une solitude profondément dépressive. Son état ne l'intéresse plus. Elle n'est préoccupée que par le présent et l'avenir de ses deux filles et souffre de leur absence.

Madame PETRELLA ressent avec calme et froideur qu'elle ne peut que se laisser mourir afin de permettre à ses deux filles de faire « leur deuil ». Plus le temps passe, plus s'installent les éléments qui permettent de conforter le diagnostic de crise suicidaire et de craindre à tout moment un passage à l'acte plus brutal que l'abandon de vie qu'elle manifeste aujourd'hui.

Madame PETRELLA ne se nourrit plus, ne boit plus, ne communique plus, et lâche prise dans un état de dépression important .

A Paris, le neuf juin 2008.



Jean-Jacques de FELICE

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS

C 812

33, RUE LACEPEDE 75005 PARIS

TEL. 01 45 87 29 54

FAX 01 47 07 83 14

E-mail polen@wanadoo.fr

Irène TERREL

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS

A 018

Paris, le 1^{er} juin 2008

A l'attention de
Monsieur le Premier Ministre

Concerne : Madame Marina PETRELLA

Monsieur le Premier Ministre,

Après 50 jours passés à l'hôpital psychiatrique de Villejuif en isolement total, dans un absolu dénuement, (enfermée 23H45 sur 24 dans une minuscule chambre aux murs nus, sans aucun objet, sans livre, sans télévision, avec un lit scellé à terre et un sceau hygiénique pour toilettes), Madame Marina PETRELLA a brusquement été réincarcérée à la Maison d'Arrêt de Fresnes le 30 mai vers 18H.

Pourtant, après une telle épreuve de privation sensorielle, succédant à huit mois d'incarcération soudaine malgré quinze années d'asile en France, son état psychique et physique s'est encore considérablement dégradé.

Prostrée dans sa cellule depuis son retour en détention, elle ne s'alimente plus et, sur tous les plans, se détruit peu à peu.

Tous les médecins qui l'ont examinée redoutent un passage à l'acte suicidaire dont nous savons tous, avec la certitude de l'expérience, qu'aucune surveillance en milieu carcéral, aussi attentive soit-elle, ne pourra, ni prévoir, ni empêcher.

Qui a décidé de mettre fin à ses jours y parvient, tôt ou tard.

Nous vous demandons instamment, avant qu'il ne soit trop tard, de faire ordonner sa levée d'écrou en ne donnant pas suite à cette demande d'extradition conformément à la clause humanitaire prévue à l'article Article 1^{er} §2 des Réserves formulées par la France dans l'instrument de ratification de la Convention Européenne d'Extradition de 1957 aux termes de laquelle :

« L'extradition pourra être refusée si la remise est susceptible d'avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle pour la personne réclamée, notamment en raison de son âge ou de son état de santé. »

Chaque jour, chaque nuit, tout peut advenir.

Et le silence des autorités devient de plus en plus inconcevable.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.



LA DÉFENSEURE
DES ENFANTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame Catherine GEGOUT
Conseillère de Paris
Elue du 20^{ème}
Hôtel de Ville
75196 PARIS RP

Paris, le 8 janvier 2008

Situation d'Emmanuelle MERAKCHI
Nos références : dossier n° 11/2008
Suivi par : Guilaine Carrard-Blazy
☎ : 01 53 63 58 68

Madame la Conseillère,

Vous m'avez saisie, par lettre du 3 janvier 2008, de la situation de la jeune Emmanuelle MERAKCHI, née en France le 18 décembre 1997 de Monsieur Mohamed MERAKCHI et de Madame Marina PETRELLA, d'origine italienne.

D'après les informations que vous avez portées à ma connaissance, sa mère, Madame Marina PETRELLA a été arrêtée par hasard, alors qu'elle se présentait dans un commissariat de police en banlieue parisienne pour déposer plainte. Condamnée en 1992 par les juridictions italiennes à la réclusion à perpétuité pour des faits commis avant 1982 alors qu'elle appartenait au mouvement des brigades rouges, une procédure d'extradition a été enclenchée.

Madame Marina PETRELLA est incarcérée en France depuis le mois d'août 2007. Elle est menacée de prison à vie en Italie, 26 ans après les faits, 15 ans après son arrivée en France et 13 ans après une demande d'extradition non exécutée.

Prenant en compte l'intérêt supérieur d'Emmanuelle et les répercussions que pourrait avoir sur elle et sa famille l'éloignement à vie de sa mère, je sollicite, par courrier de ce jour, de Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République, auquel il appartiendra in fine de prendre la décision d'extrader ou pas Madame Marina PETRELLA, un examen bienveillant de sa situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère, l'expression de mes salutations distinguées.

La Défenseure des enfants



Dominique VERSINI

Claude FRIKART
Ancien évêque auxiliaire de PARIS

29 rue de la Santé 75013 PARIS

Le 18 Mai 2008-~~05-19~~

Monsieur le Président de la République
Palais de l'Elysée
Rue du faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Monsieur le Président

Ancien évêque auxiliaire de Paris, plus particulièrement chargé du monde des immigrés, je prends la liberté d'intervenir près de vous à ce sujet.

Dans les années quatre-vingt, à la demande du Cardinal Lustiger pressenti par l'archevêque de Milan, le Cardinal Martini, j'ai suivi particulièrement le cas de quelques Italiens compromis dans ce qu'on a appelé « les années de plomb »... C'est en écho à ce passé que je me permets d'accompagner la démarche des avocats de Madame PETRELLA.

Je sais que les incidents qui ont conduit à remettre en question son statut et à la mettre en situation d'être expulsée sont sans rapport avec ses engagements vis-à-vis de notre pays. Madame Pétrella, mère de deux filles, dont l'une est née en France a eu un comportement aussi bien familial que professionnel exemplaire.

Son arrestation et le risque d'extradition l'ont profondément déstabilisée. Elle est actuellement internée dans un service psychiatrique, en chambre d'isolement, à l'hôpital Paul Guiraud de Villejuif, dans une profonde dépression et en proie à une obsession de la mort.

Je vous demande respectueusement, Monsieur le Président, d'intervenir, bien sûr pour des raisons humanitaires, mais simplement aussi dans la logique des raisons qui ont conduit les autorités française à accueillir cette personne dont la conduite je viens de le rappeler a été exemplaire.

Je vous assure, Monsieur le Président, de ma haute et respectueuse considération.

Claude FRIKART

Paris, le 14 mai 2008

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Dossier : Madame Marina PETRELLA

Monsieur le Président de la République,

Avocats de longue date de Madame Marina PETRELLA, nous sommes aujourd'hui dans la plus grande inquiétude car sa détresse est telle qu'elle menace constamment de mettre fin à ses jours.

C'est pourquoi nous nous permettons d'insister vivement auprès de vous pour que, de toute urgence, une solution soit prise de nature à mettre fin à une situation tragique qui nuit gravement à l'équilibre de ses filles et qu'elle-même n'est plus en état de supporter.

Madame Marina PETRELLA, alors toute jeune militante italienne, a été mêlée au drame des « années de plomb » en Italie. A ce titre, elle a bénéficié en France d'un asile de fait, y séjournant depuis plus de quinze ans et obtenant l'ensemble des autorisations nécessaires pour vivre dans notre pays, tout d'abord avec sa première fille, Elisa, née en prison en Italie, puis avec la seconde, Emmanuella, née en France grâce à l'asile accordé.

Nous connaissons Madame Marina PETRELLA depuis son arrivée en France, l'avons immédiatement présentée aux autorités, comme nous l'avons fait pour beaucoup d'autres Italiens placés dans une situation analogue ; nous avons suivi son parcours professionnel remarquable, au service des plus défavorisés, et son comportement a toujours été exemplaire.

Détenue à Fresnes depuis le 27 août dernier, à la suite d'une interpellation de hasard sans la moindre volonté préalable d'arrestation, Madame Marina PETRELLA est actuellement internée dans un service de psychiatrie en chambre d'isolement sous le régime du placement d'office depuis le 11 avril à l'Hôpital Paul Guiraud de Villejuif.

Sans doute momentanément protégée - mais à quel prix - contre elle-même, elle survit depuis plus d'un mois dans des conditions physiques et morales insupportables d'abandon et de dureté.

Malgré les nombreuses démarches, dont elle connaît la constance, entreprises en sa faveur par des personnalités telles que Messieurs Edgar MORIN, Stéphane HESSEL, le Pasteur Jacques MAURY, Monseigneur FRIKART, Albert JACQUARD, Jean LACOUTURE etc., malgré le rendez-vous du 10 avril dernier au cours duquel nous avons été reçus par votre Conseiller, Monsieur OUART, en compagnie de Monsieur Stéphane HESSEL et du Pasteur Jacques MAURY, Madame Marina PETRELLA reste désespérée, en proie à une obsession de mort qui ne la quitte plus.

Une expertise, confiée au Professeur Serge BRION et au Docteur Paul BENSUSSAN, était d'ailleurs ordonnée immédiatement après cette rencontre alors que Madame PETRELLA avait dû être hospitalisée en urgence à la demande du médecin-chef du Service Médico-Psychologique Régional de Fresnes.
Le rapport d'expertise, déposé le lundi 5 mai dernier auprès du Parquet Général de la Cour d'Appel de Versailles, confirme hélas très largement nos craintes.

Nous nous permettons donc d'intervenir instamment auprès de vous afin que l'écrou extraditionnel, à l'origine de cette détention qui revêt de jour en jour un caractère plus arbitraire, soit immédiatement levé sur le fondement de la « clause humanitaire » prévue au paragraphe deux de l'article premier des Réserves consignées par la France dans l'instrument de ratification de la Convention Européenne d'Extradition du 13 décembre 1957, aux termes de laquelle : *« L'extradition pourra être refusée si la remise est susceptible d'avoir des conséquences d'une gravité exceptionnelle pour la personne réclamée, notamment en raison de son âge ou de son état de santé. »*

Nous restons bien évidemment à votre disposition afin d'aider à la mise en place de cette solution, en accompagnant, dans la plus grande discrétion, Madame Marina PETRELLA, dans un hôpital choisi en accord avec son médecin traitant. En effet, une mesure d'hospitalisation reste, en toute hypothèse, indispensable pendant plusieurs semaines, voire pendant plusieurs mois, après l'épreuve traversée, compte tenu surtout de son état de santé actuellement très dégradé, ainsi que l'ont d'ailleurs constaté les Médecins Experts.

Certains que vous ne resterez pas insensible à cette situation de plus en plus dramatique et que vous aurez à cœur de préserver la vie même, aujourd'hui menacée, de Madame Marina PETRELLA, nous vous demandons, pour raisons humanitaires et ainsi que la loi le permet, qu'il ne soit pas donné suite à cette extradition.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre parfaite considération.

inertent

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Elysée
Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Paris, le 15 janvier 2008

Monsieur le Président de la République,

Vous allez être amené à prendre, en votre qualité de chef de l'Etat, une décision grave qui engage la responsabilité de la France et à laquelle vos prédécesseurs ont apporté la même réponse en ne donnant pas suite à la demande d'extradition de Madame Marina PETRELLA présentée par l'Italie.

Quelle que soit la gravité des faits qui lui sont reprochés et qui étaient parfaitement connus lors de la décision prise de lui accorder l'asile en France, rien n'est intervenu depuis, sinon la durée de son séjour et l'intégration de sa famille, qui rendrait légitime que cette extradition soit aujourd'hui acceptée.

Une argumentation de nature juridique, si détaillée soit elle, ne saurait prévaloir sur la valeur de la parole donnée. Ici, c'est la volonté politique, proclamée au moment où la question se posait, réitérée par les détenteurs successifs du mandat présidentiel, qui doit évidemment l'emporter sur toute autre considération.
Vous en êtes aujourd'hui le seul dépositaire.

Connaissant votre souci d'une politique qui s'inspirerait des valeurs fondamentales de notre civilisation, nous comptons fermement sur vous, Monsieur le Président de la République, pour permettre à Madame Marina PETRELLA de bénéficier, comme elle le fait depuis seize ans avec ses filles, de l'asile que lui accorde la France.
La gravité de cette situation nous conduit à vous demander de bien vouloir nous recevoir, ce dont nous vous remercions par avance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, à l'assurance de notre plus haute considération.

Stephane Hessel

Jacques Méhery
Edes ou-

A. H. /
M. H.

Stéphan HESSEL
Ambassadeur de France
6 rue Antoine Chantin 75014 Paris

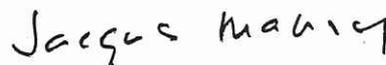


Albert JACQUARD
Ancien membre du Comité Consultatif National d'Éthique
10 rue Blaise Desgoffe 75006 Paris

Jean LACOUTURE
Historien
37 Quai des Grands Augustins 75006 Paris



Pasteur Jacques MAURY
Ancien Président de la Fédération Protestante de France et de la Cimade
8 rue Achille Adam 92110 Clichy



Edgard MORIN
Sociologue et philosophe
Directeur de recherches émérite au CNRS
7 rue Saint Claude 75004 Paris



Paris, le 25 mars 2008

A Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
55 rue de Varenne
75007 Paris

Par Télécopie
0145441572

Monsieur le Premier Ministre,

Je suis particulièrement préoccupé par le sort de la jeune Emmanuella MERAKCHI, née en France le 18 décembre 1997 de Monsieur MERAKCHI et de Madame Marina PETRELLA.

D'après les informations portées à ma connaissance, sa mère, Madame Marina PETRELLA, a été arrêtée par hasard le 21 août 2007, alors qu'elle se présentait dans un commissariat de police en banlieue parisienne pour effectuer une simple formalité administrative. Une procédure d'extradition a alors été enclenchée.

En effet, pour des faits commis avant 1982, après avoir effectué six années de détention provisoire, elle avait été condamnée par les juridictions italiennes à la réclusion à perpétuité dans le cadre des poursuites engagées contre les Brigades rouges.

Madame Marina PETRELLA est depuis sept mois maintenue en détention sous écrou extraditionnel à la Maison d'Arrêt de Fresnes en attente de la décision de la Cour de Cassation qui devrait se prononcer prochainement.

Madame Marina PETRELLA est donc menacée de prison à vie en Italie, 26 ans après les faits, 15 ans après son arrivée en France, et 13 ans après une demande d'extradition présentée en 1994 et jamais exécutée depuis en raison de l'asile accordé par la France aux réfugiés italiens issus des *années de plomb* pour autant qu'ils respectent les lois françaises et vivent publiquement.

C'est donc dans le contexte de cet asile, effectif depuis plus de dix ans, que Madame Marina PETRELLA est arrivée dans notre pays en 1993 afin d'y élever sa première fille, Elisa, alors âgée de 10 ans, et de reconstruire sa vie.

C'est ainsi que, respectant pleinement ses engagements envers la France, elle a vécu publiquement, travaillant avec un dévouement exemplaire pour les collectivités territoriales, fondant une nouvelle famille et donnant naissance en 1997 à sa deuxième fille, Emmanuella.

L'arrestation soudaine et la détention de sa mère ainsi que la menace qui pèse sur leur avenir ont profondément traumatisé toute cette famille, et tout particulièrement la jeune Emmanuella dont la personnalité risque aujourd'hui d'être gravement altérée.

Vous pouvez imaginer, Monsieur le Premier Ministre, combien je condamne toute forme de terrorisme et les violences injustifiables, d'où qu'elles viennent. Et que j'éprouve donc la compassion la plus profonde pour toutes les victimes des « *années de plomb* » italiennes.

Mais pourquoi raviver aujourd'hui ces plaies, ignorer l'indéniable réinsertion de Madame PETRELLA et comment ne pas prendre en compte sa famille et l'enfant créée et née sur notre sol du fait des engagements d'accueil et de la protection offerte par la République française ?

Comment justifier soudain, comment légitimer, un changement d'attitude de la France à son égard, lorsque l'asile a duré plus de quinze ans, et qu'aucun élément nouveau et défavorable, la concernant, ne peut être invoqué ?

Je fais appel à votre esprit d'humanité en vous demandant de tenir compte de ces circonstances exceptionnelles qui justifient à mes yeux que soit pris en compte l'intérêt supérieur d'Emmanuella en refusant l'éloignement à vie de sa mère.

C'est au nom de l'intérêt supérieur de l'enfant solennellement rappelé dans l'article 3 de la Convention des Droits de l'Enfant que je vous demande de refuser l'extradition de Madame PETRELLA et de la rendre à sa famille. Car, quel que soit l'argumentaire juridique invoqué au soutien de son extradition je reste persuadé que rien ne saurait prévaloir sur les raisons d'ordre moral et humanitaire qui viennent d'être exposées.

C'est pourquoi je souhaitais vous faire part de ma conviction de chrétien dans cette circonstance difficile puisqu'il vous revient la lourde responsabilité de prendre une décision qui engage non seulement la vie entière d'un être humain accueilli par la France, mais encore celle de sa jeune enfant née sur notre sol.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma respectueuse considération.

Mgr Albert Rouet
Archevêque de Poitiers



28, rue Defresne Bast

95100 Argenteuil

Tél. : 06 16 60 18 24

E-mail : marina.petrella@netcourrier.com

Permis B

Marina PETRELLA

Travailleur Social

Parcours professionnel

- 2006 - 2007 **Travailleur social** chargé de l'Accompagnement social lié au logement (ASLL) en (CDD 14 mois) charge de 24 mesures par mois (règlement FSL Val d'Oise) - Agence immobilière à vocation sociale Loca'Rythm (95)
- 2003 - 2006 **Conseillère sociale** au CCAS de Saint-Leu-la-Forêt (95) : accueil du public, instruction des dossiers d'aides légales et facultatives. Travail en équipe, participation à l'analyse des besoins sociaux, bilan d'activité du service, représentation du service dans les réunions partenariales, comptes rendus et notes d'information au CA, élaboration et utilisation d'outil de travail. Partenariat associatif et institutionnel.
- 2002 - 2003 **Coordinatrice socio-éducative et familiale** au Centre social des Econdeaux d'Epinay-sur-Seine (93) : participation à l'élaboration du Projet social 2002-2005. Animation des groupes d'alphabétisation/FLE, activités éducatives périscolaires, ateliers « vie quotidienne », fêtes de quartier.
- 2001 **Animatrice** au Centre de loisirs maternel d'Epinay-sur-Seine : accompagnement d'enfants de 3 à 6 ans, activités de plein air, ateliers pédagogiques.
- 1997 - 1998 **Animatrice** d'un groupe informel d'habitants « Entre Voisins » à Epinay-sur-Seine (93) : aide aux démarches administratives des publics précarisés, organisation des gardes d'enfants, mise en place d'un réseau local d'échanges des savoirs
- 1994 - 2001 **Technicienne d'entretien des espaces verts** : résidence d'Omesson à Epinay-sur-Seine (93), Ville de Saint-Ouen (93), Parc de La Coumeuve (93), Jardin des Plantes (75), Parc de Belleville (75)
- 1988 - 1993 **Animatrice d'une coopérative d'agriculture biologique** à Rome (Italie) : éducation nutritionnelle jeune public (cantines, enseignants, parents d'élèves), ateliers cuisine

Domaines de Compétence

Pédagogie de relations humaines
Recherche et traitement de données
Analyse/Evaluation/ Synthèse
Montage de projets
Accompagnement social des publics précarisés
Animation éducative et pédagogique
Travail en équipe
Travail en réseaux
Compétences administratives et bureautiques

Formations

- 2007 **VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)** en cours pour l'obtention du **DEASS (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social)**
- 2002 **DEFA (Diplôme d'Etat Fonctions Animation)** en cours aux CEMEA-INFOP : 4 unités de formation validées : Environnement Social de l'Animation ; Pédagogie des Relations Humaines ; Techniques d'Animation ; Stage Pratique
- 1996 **CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Paysagiste Espaces Verts - AFPA**
- 1973 **Baccalauréat scientifique**